

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 AVRIL 2015



A la salle de la bibliothèque, le 17 avril 2015 à eu lieu l'assemblée générale du Groupement de Défense des Cultures à 20 heures 30.

Etaient présents : Monsieur Le Maire LELIEVRE Raymond, Messieurs GAUTIER Gaston, GAUCHERIN Guillaume, GEGOU Daniel, CHAUVIN Hubert, ERNOUX Gérard, LEBOSSÉ Victor, LEMASSON Gabriel, GUIBOUT André, PICHEREAU Christian et GAUCHERIN Jean-Luc,

Le président, après avoir remercié Monsieur Le Maire d'avoir répondu favorablement à la demande d'augmentation de la subvention (cf feuille des comptes) a rappelé la nouvelle réglementation pour 2015 à savoir :

- les fouines ne sont plus payées
- l'obligation de port du permis de chasse pour la destruction des rats (mis en place suite au plan Vigipirate)
- la surpopulation et ses conséquences des nuisibles (rats/corbeaux)
- le problème des frelons asiatiques qui augmentent très rapidement : 2 nids détruits en 2010, en 2014 ce sont 223 nids répertoriés

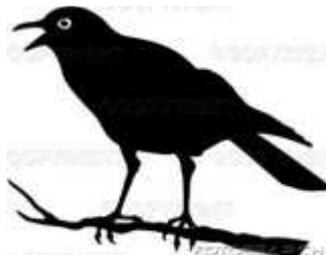
Puis, il a été présenté les comptes du groupement qui ont été approuvés, le paiement des primes s'en est suivi.

Après avoir demandé s'il y avait des candidats pour entrer dans le bureau et sans réponse positive, celui-ci a été reconduit.

Puis dans les débats qui suivent, chacun raconte ses anecdotes de captures dans la bonne humeur.

La séance est clôturée par le pot de l'amitié toujours dans la bonne humeur

LE PRESIDENT



COMPTES DU GROUPEMENT DE DEFENSES DES CULTURES.

OPERATIONS	CHEQUIER		LIVRET	
	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT
Solde au 1/01/2014	369,81 €		1564,56 €	
Intérêts 2014			17,91	
Cotisation 2014		327,05		
Subvention	0,00			
Prime reçue en 2013	201,90			
Prime reçue en 2014	287,40			
Paiement prime chq		95,10		
Paiement primes espèces		97,20		
Pot de l'amitié AG		10,15		
Achat produit		591,00		
Vente produit	614,30			
Total	1473,41	1120,50	1582,47	
Solde au 1/01/2015	352,91 €		1582,47 €	

Nous remarquons que les comptes sont bons mais avec les primes de 2014 déjà touchées (287,40). Pour la seconde fois, la cotisation est supérieure à la subvention. Nous devons en 2015 : 331,44 €. Je trouve anormal que les bénévoles soient obligés de payer de leur poche la différence.

Je rappelle que lorsque j'ai accepté de prendre la place de président, nous avons :

- la cotisation annuelle payée
- 20-25 euros pour les frais de fonctionnement.

Aujourd'hui, les frais de téléphone et de déplacement sont à notre charge

- le pot de l'amitié offert par la mairie tous les deux ans

Aujourd'hui la subvention ne couvre plus la cotisation. Je précise que nous dépendons du conseil municipal et que notre association est déclarée d'utilité publique. Pour moi, Président, je ne trouve pas normal que les bénévoles soient obligés de payer la différence. S'ils mettent de l'argent de coté, c'est pour payer les pièges dont ils ont besoin.

LE PRESIDENT

